

**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)**CFVU****20 septembre 2024 - URN****Décision n°CFVU-2024-11**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 23 votants, dont 7 membres représentés.

**Élection de 4 enseignants pour le conseil du SSE<sup>1</sup>**

- Vu les statuts du Conseil du SSE.
- Vu la note en annexe.

Élection de 4 enseignants pour le conseil du SSE.

Hugues JENNEQUIN	21
Contre	0
Abstention	0

Heidi CHARVIN	21
Contre	0
Abstention	0

Isabelle SEGALAS MILAZZO	21
Contre	0
Abstention	0

<sup>1</sup> Service de Santé Étudiante

Marie-Christine CONCE-CHEMTOB	21
Contre	0
Abstention	0

**Hugues JENNEQUIN, Heidi CHARVIN, Isabelle SEGALAS-MILAZZO et Marie-Christine CONCE-CHEMTOB sont élus au conseil du SSE.**

Fait à Rouen, le 20 septembre 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

Direction Générale des Services

DAJS

 02.35.14.65.48

 [direction.dajs@univ-rouen.fr](mailto:direction.dajs@univ-rouen.fr)

Mont Saint-Aignan, le 9 septembre 2024

Note d'information aux membres de la commission  
de la formation et de la vie universitaire.

Séance du 20 septembre 2024

## Objet : conseil du SERVICE DE SANTE ETUDIANTE (SSE)

Les dispositions de l'article 5 des statuts du conseil du SSE prévoient au titre de la composition de son conseil, notamment **4 personnels enseignants élus à la CFVU de l'URN à raison d'1 par secteur électoral.**

**En conséquence, il appartient à la CFVU de désigner ces 4 personnels enseignants selon les dispositions statutaires de l'établissement.**

Sont éligibles :

**1 enseignant au titre des disciplines Juridiques, Economiques et de Gestion parmi messieurs :**

Christophe WILLMANN  
Vincent MARTIN  
Jean-Philippe LIEUTIER  
Hugues JENNEQUIN

**1 enseignant au titre des disciplines Lettres et Sciences humaines et sociales parmi mesdames et monsieur :**

Ingrid BANOVIC  
José VICENTE LOZANO  
Judit VARI  
Heïdi CHARVIN

**1 enseignant au titre des disciplines Sciences et Technologies parmi mesdames et monsieur :**

Olivier LESOUHAITIER  
Isabelle SEGALAS-MILAZZO  
Julie HARDOUIN  
Maria-Inès MORELLET

**1 enseignant au titre des disciplines de Santé parmi mesdames et messieurs :**

Isabelle DUBUS  
Olivier TROST  
Marie-Catherine CONCE-CHEMTOB  
Frédéric PASQUET

**Sont électeurs :** l'ensemble des membres de la CFVU.

Les enseignants membres de la CFVU peuvent se porter candidats jusqu'au jour de la séance de la CFVU du 20 septembre 2024. Cependant, afin de préparer ces élections, il serait souhaitable que les membres qui envisagent de se porter candidats indiquent leur intention par courriel adressé à [secretariatcfvu@listes.univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@listes.univ-rouen.fr)

### **Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations**

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.

Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

**En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.**

**Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collège électoral.**

**Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.**